

remises aux provinces, dépasseront les redevances ordinaires de plusieurs centaines de millions de dollars par année.

Voyons maintenant l'autre solution que préconisent les conservateurs de l'Alberta et d'Ottawa. Selon eux, les hausses de prix pourraient se faire par étapes successives, à la source même. Quels bénéfices en retireraient les provinces productrices? Actuellement, l'Alberta perçoit une redevance moyenne de 22 p. 100 sur le pétrole extrait à la source. Les sociétés pétrolières perçoivent 78 p. 100. En ce qui concerne la taxe à l'exportation de \$1.90, si l'on ajoutait cette somme au coût de production, on constate que l'Alberta recevrait 42c. et les sociétés pétrolières \$1.48 de cette hausse de \$1.90.

Il a également été intéressant d'entendre à la Chambre les plaintes de nos amis les députés conservateurs à propos de la taxe à l'exportation. D'après ce que j'en sais, les sociétés pétrolières n'ont accusé aucune hausse du prix à la sortie du puits en Alberta au moment où a été imposée la taxe. Si le gouvernement fédéral n'avait pas imposé une taxe à l'exportation, les sociétés pétrolières multinationales des États-Unis auraient pu continuer à acheter le brut canadien au bas prix prévu initialement dans le contrat et auraient pu bénéficier de toute la hausse du prix de 40c. le baril à l'arrivée sur le marché de Chicago. A mon avis, la position des conservateurs est faible et ne va certainement pas dans les meilleurs intérêts des consommateurs canadiens ni dans ceux des citoyens des provinces productrices de pétrole.

Certains députés qui ont participé au débat nous ont parlé de la situation précaire dans laquelle se trouvent les sociétés pétrolières du Canada. Nos amis conservateurs en particulier nous ont parlé de la nécessité d'accroître les revenus de ces sociétés afin de leur permettre de poursuivre l'exploration dans les diverses régions du pays en vue de s'assurer des sources d'énergie en pétrole et en gaz pour l'avenir. D'après mes renseignements, ces sociétés ont toujours pu amortir leurs frais d'exploration, et même plus. M. Eric Kierans nous l'a bien expliqué lorsqu'il a démontré que les sociétés pétrolières au Canada ne versaient en impôts que 5.4 p. 100 de leurs bénéfices après amortissement. Cette situation scandaleuse existe depuis trop longtemps et doit cesser. Les prix de tous les produits du pétrole, y compris l'essence, qu'utilise le consommateur canadien, renferment une partie des frais d'exploration de ces sociétés.

Il y a un autre aspect fort important et désolant relatif au contrôle de nos ressources pétrolières et gazières par des sociétés multinationales. La plupart des Canadiens savent que la plus grande partie des bénéfices réalisés par ces sociétés au Canada s'en va dans les goussets des investisseurs étrangers. Il y a aussi un autre aspect que nous oublions parfois: la valeur croissante des ressources au prix mondial accru. Par exemple, les grandes sociétés pétrolières détiennent des options d'achat sur la plupart des gisements de pétrole inexploités qui restent au Canada. On les estime à un peu plus de 10 milliards de barils. Au rythme d'exploitation actuel, ces gisements seront épuisés dans 12 ans. On peut même douter qu'ils puissent durer aussi longtemps à moins d'imposer des restrictions sévères à l'exportation.

Ce que je veux souligner ici, toutefois, c'est que lorsque les compagnies de pétrole ont reçu une augmentation de 95c. le baril de novembre 1972 au 1<sup>er</sup> août 1973, la valeur des réserves de pétrole sur lesquelles elles détenaient des options a augmenté de plus de 9 milliards. Il y aura relativement peu d'augmentation dans les coûts de pro-

duction avec ces sources conventionnelles, puisque les puits sont déjà forés et que le système de distribution est déjà installé. Le plus gros de cette considérable augmentation reviendra donc à ces sociétés et non à la population canadienne ou aux Albertains.

Depuis que les compagnies ont reçu cette augmentation de 95c., le prix du pétrole brut s'est à nouveau accru d'au moins \$1.90, ce qui a eu des conséquences sur la taxe à l'exportation dont j'ai parlé. Si cette augmentation de \$1.90 se fait progressivement à la source au cours des prochains mois, nous verrons 19 milliards s'ajouter à la valeur des réserves conventionnelles contrôlées par les compagnies de pétrole. Nous donnerions alors presque 28 milliards de recettes additionnelles à ces compagnies, et cela grâce aux augmentations du prix du pétrole au cours de la dernière année seulement; une fraction infime de cette somme reviendra à la population de l'Alberta avec l'actuel régime de redevances.

Nul doute que le prix mondial du pétrole ne s'accroisse encore, ce qui entraînera une nouvelle augmentation de la valeur de nos réserves de pétrole et de gaz. Si ces réserves conventionnelles avaient appartenu à l'Alberta, elles lui auraient assuré un revenu suffisant au cours des années pour exploiter les sables bitumineux d'Athabasca sans devoir en chercher ailleurs le financement. Dans l'immédiat, un remaniement sérieux des méthodes d'appréciation et de redevances rapporterait au Trésor public des recettes bien supérieures à celles d'aujourd'hui.

● (1520)

Au cours du débat sur les ressources énergétiques, des conservateurs et des libéraux ont fait valoir que les sociétés pétrolières avaient besoin de revenus supplémentaires pour étendre l'exploration dans diverses régions et assurer un approvisionnement continu de pétrole et de gaz aux fins de consommation intérieure et d'exportation. Le gouvernement actuel et d'autres, y compris celui de l'ancien premier ministre Diefenbaker, ont toujours donné aux sociétés multinationales d'extraordinaires concessions, arrangements de permis-bail et exemptions fiscales.

Aux termes des règlements actuels concernant les terrains pétrolifères et gazéifères, qui sont l'œuvre des gouvernements libéraux et conservateurs, nous renonçons, pour un prix dérisoire, à avoir nos propres industries de pétrole et de gaz dans le Nord. Les règlements sont en cours de révision, mais tout indique qu'il y a eu bien peu de changements et que les entreprises multinationales continuent de s'enrichir de l'exploitation de nos ressources de pétrole et de gaz. Un rapide coup d'œil sur la situation au nord du 60° parallèle rendrait les députés plus conscients des mesures à prendre pour que les Canadiens obtiennent un rendement équitable de cette ressource.

En mars dernier, M. Andrew Thompson, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, a présenté, à Ottawa, une étude intéressante au comité de ressources de l'Arctique canadien. C'est une critique cinglante des politiques d'abandon du gouvernement canadien en matière de richesses naturelles, surtout des ressources pétrolières. Le rapport assimile au colonialisme canadien les règlements concernant le pétrole et le gaz, et qualifie les règlements d'abandon des richesses naturelles sans équivalent à notre époque dans aucun pays. Il signale que ces règlements permettant l'abandon de nos richesses naturelles ont stimulé fortement la prospection et la mise en valeur des gisements pétrolifères au Canada, et ont fait ressortir l'urgence d'un certain nombre de problèmes nationaux